

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 18 janvier 2012

Leptospirose : L'ARS-OI appelle à la vigilance

Chaque année, durant la saison des pluies, on constate une recrudescence des cas de leptospirose à la Réunion. Les fortes pluies entraînent un lessivage des sols qui augmente le risque de contamination des eaux par les urines des animaux infectés. C'est pourquoi l'Agence de Santé Océan Indien tient à rappeler, en cette saison des pluies, les mesures de prévention et de protection individuelle essentielles pour limiter les risques d'infection par cette maladie

Rappel

La leptospirose est une maladie pouvant être grave, parfois mortelle. Elle est provoquée par une bactérie, la leptospire, répandue dans le monde entier, et dont il existe plusieurs variétés. Les leptospires sont susceptibles d'infecter un grand nombre de mammifères sauvages (rongeurs, tangués, musaraignes, etc.) et domestiques (bovins, ovins, caprins, porcs, chiens) qui les excrètent dans leur urine. Les bactéries peuvent survivre plusieurs mois dans un milieu humide et chaud. La maladie se transmet principalement par contact avec de l'eau douce ou des sols boueux souillés par les urines d'animaux infectés.

En 2011, 42 cas d'infection par la leptospirose ont été confirmés à la Réunion. Parmi ces patients, 39 ont dû être hospitalisés.

Symptômes

Ils apparaissent de **4 à 14 jours** après la contamination. Il s'agit généralement d'une fièvre élevée (en général $>39^{\circ}$) d'apparition brutale accompagnée de douleurs musculaires, articulaires, abdominales et/ou de maux de tête. Cependant les symptômes peuvent être très différents d'un malade à l'autre.

La maladie peut évoluer vers une atteinte du foie (jaunisse) des reins, des poumons, des méninges... Dans 20 % des cas, elle se complique d'un syndrome hémorragique.

Mesures de prévention et de protection individuelle

- Dans la mesure du possible, se protéger par le port de bottes et de gants lors d'une activité à risque (agriculture, élevage, jardinage, pêche en eau douce, chasse...);
- Eviter de se baigner et de marcher dans l'eau douce, à défaut protéger les plaies en utilisant des pansements imperméables et limiter les contacts des muqueuses avec l'eau;
- Eviter de marcher pieds nus ou en chaussures ouvertes sur des sols boueux;
- Consulter sans délai un médecin en cas d'apparition des symptômes en lui signalant l'activité à risque pratiquée.